



Compte-rendu de la commission administrative paritaire des Maîtres-Assistants des écoles nationales supérieures d'architecture du 9 octobre 2015

Ordre du jour

- I - approbation du procès-verbal de la CAP du 6 février 2015
- II - Examen des demandes de mutation et de détachement (formation plénière)
- III - Titularisations
- IV - Examen du tableau d'avancement pour l'accès au grade de maître assistant de 1ère classe au titre de l'année 2016 (formation restreinte)
- V - Examen du tableau d'avancement pour l'accès au grade de maître assistant de classe exceptionnelle au titre de l'année 2016 (formation restreinte)
- VI - Question diverses

Suite à la demande des représentants du personnel, l'administration a convoqué la CAP l'après-midi et mis à disposition une salle de réunion le matin. Ces dispositions ont permis une préparation dans des conditions correctes. Les documents nécessaires à la préparation étaient mis à notre disposition (expertises, dossiers de mutations) et les listes des noms proposés à la promotion par l'administration nous ont été communiquées en fin de matinée.

Participants :

Représentants des M-A des ENSA :

Babou Bazié, Jean-François Coignoux, Alain Dervieux, Olivier Gahinet, Jérôme Habersetzer, Thomas Heuzé, Frank Vermandel, Guillermo Wieland.

Représentants de l'Administration :

Claudine Mesclon (présidente), Jean-François Briand, François Brouat (directeur de l'ENSA de Paris Belleville), Fabienne Fendrich (directrice de l'ENSA de Normandie), Pierre Mansalier, Catherine Vergnes. Sont en outre présentes : Corinne Gascard, Marie-Anne Guichard le Bail, Nathalie Jacob, Isabelle Leconte.

I - Approbation du procès-verbal de la CAP du 6 février 2015.
le PV est approuvé à l'unanimité.

II - Examen des demandes de mutation et de détachement.
Olivier Gahinet (candidat à la mutation) quitte la salle.

Concernant le non pourvoi des postes proposés à la mutation dans deux ENSA parisiennes en TPCAU, un débat s'engage sur leurs justifications parfois étonnantes. L'expérience acquise par certains candidats et leur capacité d'intégration à des équipes pédagogiques sont pourtant difficilement contestables surtout quand ils ont déjà enseigné dans ces établissements.

A la demande des élus, l'administration précise la notion de comparabilité des corps. La comparabilité des corps est statutaire et c'est le service juridique du ministère qui instruit les dossiers.

A la question de la dimension pédagogique relative au recrutement des enseignants au sein des écoles, l'administration répond qu'il appartient aux structures de l'école d'accueil d'évaluer la pertinence pédagogique des candidats qui bénéficient de la comparabilité des corps avec celui des maîtres-assistants.

Les élus s'étonnent encore une fois de constater que de nombreux postes ne sont pas pourvus et pointent la difficulté pour les collègues d'intégrer certaines écoles (notamment parisiennes) dans le cadre de la mutation.

Selon les directeurs présents (représentant l'administration) cette situation est due :

- au calendrier des mutations
- peu de postulants aux postes soumis à mutation
- et des candidats retenus dans certaines écoles et pris par ailleurs dans d'autres écoles.

III - Titularisations

Tous les candidats reçus l'an dernier au concours voient leur année de stage validée par les directeurs, hormis un ; la direction de son école demande la prolongation du stage pendant un an.

Le débat s'engage sur ce cas. Les élus regrettent de ne pas avoir eu les documents plus tôt hormis par le biais de l'agent. Ils soulignent qu'il est très difficile d'apprécier ce cas sans entendre les protagonistes, entre les possibles difficultés faites par l'école à un enseignant nouvellement arrivé, cas qui s'est déjà présenté, et un enseignant qui semble ne pas avoir effectué son service de manière complète.

L'administration souligne que cette proposition de prolongation de stage est pour elle une chance donnée à l'agent.

Après délibération et vote, l'agent est proposé pour un nouveau stage d'un an et la DGP, à la demande des élus, s'informer de la situation sur place à mi-parcours du stage.

IV - Examen à l'avancement au grade de MA de première classe au titre de l'année 2016.

F. Vermandel et A. Dervieux (M-A de classe exceptionnelle) quittent la salle. O. Gahinet revient.

Restent O. Gahinet, G. Wieland, B. Bazié, J. Habersetzer, JF Coignoux, T. Heuzé.

Sur 239 « promouvables » 98 candidatures sont présentées et 24 postes sont ouverts.

Les listes proposées par l'administration et par les représentants du personnel convergent pour 15 des 24 promotions possibles.

ATR : JB Hémerly, M. Rolland ; HCA : F. Villemur ; SHSA : B. Morovitch, L. Pecquet ; STA : S. Berthier, C. Lecourtois ; TCPAU : P. Duguet, S. Dunne, B. Jullien, R. Laporte, P. Liveneau, P. Soto, P. Zourgane ; VT : JF Coulais, et S. Salles.

Les représentants du personnel proposent plusieurs noms qui divergent de la liste établie par l'administration.

Ils considèrent que :

– dans le champ ATR il serait juste de faire avancer E. Wattier ou C. Garrier, compte tenu de leur âge, de leur ancienneté dans le corps et de la note qui leur a été donnée par les experts. Idem pour A. Brucculeri en HCA et B. Thomas en STA.

– dans le champ TCPAU, les élus proposent sur les mêmes critères de faire avancer également D. Pinon, P. Quintard-Hofstein, C. Petetin et M. Pasquier.

Après discussion entre les élus et l'administration, les enseignants proposés par la CAP à l'avancement au grade de MA de première classe au titre de l'année 2016 sont :

ATR : JB Hémerly, M. Rolland, C. Garrier ; HCA : A. Brucculeri ; F. Villemur ; SHSA : B. Morovitch, L. Pecquet, E. Roy ; STA : S. Berthier, C. Lecourtois, B. Thomas ; TCPAU : P. Duguet, S. Dunne, B. Jullien, R. Laporte, P. Liveneau, P. Soto, P. Zourgane, S. Bendimerad, C. Petetin, P. Quintard-Hofstein, S. Bonzani ; VT : JF Coulais, et S. Salles.

En SHSA, une candidate a été notée B- et A+ par les deux experts. Les élus alertent la CAP sur cette évaluation inutilisable et qui en dit plus sur les experts que sur la candidate. Ils souhaitent que les experts harmonisent leurs notes dans un tel cas.

Par ailleurs, les élus, comme chaque année, remarquent que les notes des directeurs peuvent difficilement être prises en compte, puisque un très grand nombre de candidats sont notés «exceptionnels».

V - Examen à l'avancement au grade de MA de classe exceptionnelle au titre de l'année 2016.

G. Wieland et O. Gahinet (candidats à la promotion) quittent la salle. F. Vermandel et A. Dervieux reviennent. Restent B. Bazié, J. Habersetzer, JF Coignoux, T. Heuzé, F. Vermandel et A. Dervieux.

Sur 138 « promouvables », 40 candidatures sont présentées et 14 postes sont ouverts.

Les listes proposées par l'administration et par les représentants du personnel convergent pour 10 des 14 promotions possibles :

ATR : S. Lacaisse ; HCA : D. Severo ; SHSA : P. Perez ; STA : L. Lescop ; TCPAU : M. Weissmann, J.-F. Lyon-Caen, O. Gahinet, I. Biro ; VT : T. Jeanmonot et A. Hérat.

A l'issue des discussions, des propositions des élus, sur la base des critères "notes des experts" et "ancienneté dans le corps", sont prises en compte, ce qui donne la liste des promus suivante :

ATR : S. Lacaisse ; HCA : D. Severo ; SHSA : P. Perez ; STA : L. Lescop, A. Gonano; TCPAU : M. Weissmann, C. Bousquet, J.-F. Lyon-Caen, O. Gahinet, Faunière, I. Biro ; E. Nourrigat; VT : T. Jeanmonot et A. Hérat.

VI - Questions diverses

Les représentants CGT du personnel ont mis à l'ordre du jour la question des mutations. Ils font remarquer que les deux écoles parisiennes offrant le plus de postes (trois postes TCPAU à Belleville et deux à Val de Seine) n'en ont pourvu aucun. Ils rappellent que la mutation est un droit pour les agents, et que l'autonomie scientifique ne peut aboutir à ce que les écoles soient des chasses gardées. Ils invitent par ailleurs le ministère à s'interroger sur le faible nombre de candidats : certaines écoles semblent considérées comme des forteresses inexpugnables où une « tendance » dominante ne laisse guère d'ouverture, et les écoles plus « diverses » comme les deux citées n'ont pas accueilli cette année de candidats.

Le directeur de Paris-Belleville, François Brouat, est présent. Il considère que les écoles font leurs choix de manière démocratique et que la réforme en préparation permettra d'accentuer encore cette autonomie des établissements.

Les élus de la CGT rappellent que l'autonomie doit être respectée et défendue, mais aussi qu'en cas de dysfonctionnement, le ministère doit exercer sa tutelle afin que personne ne se sente propriétaire d'une école. La réforme à venir doit promouvoir l'autonomie des écoles et pas l'autonomie des directeurs.

Fabienne Fendrich prend la parole pour proposer qu'à l'avenir, la notation des directeurs soit modifiée pour permettre un plus grand panel d'appréciation et éviter les « exceptionnels » en rafale.

Les élus CGT ne sont pas opposés à une modification de la notation, mais souhaitent qu'elle s'appuie sur des critères objectifs qui puissent éclairer la CAP : les appréciations des étudiants, notamment, devrait être prises en compte de façon plus directe, de même que des critères objectifs listés : thèse ou pas, thèse publiée ou pas, praticien ou pas, publie ou pas, etc.

La séance est levée.

(Compte-rendu *entamé le*) 10 octobre 2015

Vos représentants Cgt à la CAP :

François Gruson - ENSA Paris Val de Seine
Alain Dervieux – ENSA Paris-Belleville
Babou Bazié – ENSA Clermont-Ferrand
Olivier Gahinet – ENSA Strasbourg

Coordonnées de la Cgt-Culture : cgt-culture@culture.gouv.fr

Site : <http://www.cgt-culture.fr>

61, Rue de Richelieu

75002 Paris

Téléphone : 01 40 15 51 70

Télécopie : 01 40 15 51 77

Syndicat national des Ecoles d'architecture :

Snea-Cgt : cgt-archi@culture.gouv.fr